

REFORME DES RETRAITES : DEUX MOIS D'INTOX !

Un projet universel ?

Ce projet n'a rien d'"universel" : le nombre de professions pour lesquelles la réforme ne devrait pas s'appliquer (au moins dans un premier temps) s'allonge depuis un mois ! Citons pêle-mêle les policiers, les militaires, les chauffeurs routiers, les contrôleurs aériens, les pilotes et hôtesses, les marins pêcheurs... plus toutes celles pour lesquelles la mise en place devrait être différée. Privé-e-s aussi d'une partie de cette réforme celles et ceux nés avant 1975, même s'ils subiront la décote liée à l'âge-pivot.

Ainsi se côtoieraient dans la société, dans les entreprises, les administrations, les salles de profs, au gré des exceptions au régime universel et des calendriers de mise en œuvre en fonction de l'année de naissance, des salarié-e-s aux droits différents, amoindris en fonction de leur jeunesse.

Un projet plus juste ?

Ce projet n'est en rien plus "juste", car il prévoit des pertes pour toutes et tous et suit une stricte proportionnalité entre les salaires perçus tout au long de son activité et le montant de sa retraite.

Un projet plus juste devrait au contraire introduire des mécanismes permettant de compenser, au moins en partie, les inégalités constatées aujourd'hui... Il devrait prendre en compte par exemple l'injustice découlant des inégalités liées à l'espérance de vie : 10 ans de moins pour un ouvrier par rapport à un cadre! Ou les entrées retardées en activité du fait des études, indispensables pour nombre de métiers, dont les nôtres. Un projet plus juste devrait conduire à une harmonisation, et vers le haut.

Or le projet Macron accroît les inégalités sociales : les plus riches seraient exonérés de cotisations au-dessus d'un seuil de revenu, pour pouvoir cotiser pour eux seuls, via des fonds de pension complémentaires. C'est en réalité un projet qui casse les solidarités intergénérationnelles et modifie profondément le pacte social, c'est un projet du chacun pour soi.

Un projet plus lisible ?

Ce projet n'est en rien plus "lisible" puisqu'il veut mettre fin au code des pensions (fonctionnaires) et au régime général (salarié-e-s du privé) : tous deux sont des régimes à prestations définies (on peut déterminer à l'avance le montant de la retraite à laquelle on pourra prétendre) pour les remplacer par un système moins coûteux, où le montant de la retraite sera revu à la baisse et imprévisible (avec en outre des évolutions possibles de la valeur du point à l'achat et/ou en service). C'est un projet qui rendra la vie des plus âgé-e-s plus précaire pour le plus grand nombre d'entre eux-elles.

Né-e-s avant 1975, pas concerné-e-s ?

L'instauration dès 2022 d'un âge pivot à 62 ans et 4 mois, en augmentation de 4 mois par ans, pour atteindre 64 ans en 2027, concernera toutes celles et tous ceux nés après 1960, même s'ils ne sont pas concernés par la réforme à points. **Il faudra donc travailler davantage ou percevoir une retraite moindre.**

Tout départ avant d'avoir atteint l'âge-pivot entraînerait une décote. C'est la décote la plus défavorable qui s'appliquerait entre celle liée au nombre de trimestres manquants et celle liée à l'écart à l'âge pivot. Ainsi en 2022, partir à 62 ans avec tous ses trimestres validées, entraînerait une décote, tout comme partir à 63 ans avec des trimestres manquants. Le gouvernement escompte 10 milliards d'économies sur les pensions d'ici 2030 avec cette mesure, ce sont bien toutes et tous les retraitables d'ici-là qui seront concerné-e-s !

"Les femmes, grandes gagnantes du système universel" (E. Philippe)

Calcul de la pension, mécanismes de solidarité, droits familiaux etc...sur tous les plans, quelles que soient les grandes déclarations du gouvernement, les femmes restent les grandes perdantes de cette réforme !

JEUDI 9 JANVIER : GRÈVE INTERPROFESSIONNELLE
CONTRE LA RETRAITE À POINTS
CONTRE LA DÉGRADATION DE NOTRE STATUT

Retrouvez les actions sur notre site !

REVALORISATION EN TROMPE-L'OEIL !

Revalorisation des métiers de l'Éducation : sans retraite à points, sans contreparties !

Le décrochage du pouvoir d'achat des professeurs et des professions de l'Éducation (CPE, PSY-EN...) est patent et impose une revalorisation sans contreparties.

J.M. Blanquer conditionne pourtant toute éventuelle revalorisation à la mise en place de la retraite par points – il faut donc comprendre qu'il n'y a rien à espérer pour celles et ceux nés avant 1975.

De plus, et tout comme E. Macron à Rodez avant lui, il clame haut et fort que la réforme des retraites est "une occasion historique de redéfinir le métier d'enseignant" (dont rien ne dit qu'elle ne concernerait pas tous les enseignants). Le Président de la République en a remis une couche à l'occasion de ses vœux le 31/12/19 : "Nous entamerons la revalorisation et la transformation des carrières des enseignants, des professeurs, des soignants".

Notre profession serait donc la seule qui devrait être soumise à un alourdissement de sa charge de travail pour bénéficier d'une hypothétique revalorisation, qui ne compenserait même pas, loin s'en faut, les effets de la retraite par points. La double peine pour les enseignants, et pas un mot pour les autres personnels : il doit falloir comprendre qu'aucune revalorisation n'est à l'étude...

Ils osent tout, opposons-nous avec force à ce hold-up sur nos retraites et nos métiers !

Evolutions ou nouvelles dégradations ?

Sans vergogne, le gouvernement conçoit la réforme des retraites comme une opportunité pour redéfinir le métier enseignant : alourdissement des tâches, allongement du temps de travail, temps de vacances amputé, bivalence, nouvelles missions, annualisation des services, primes au mérite, modulation des obligations de service en fonction de l'ancienneté... Cela a été confirmé lors du débat du 13/12 à Nancy, entre des professeurs, le Premier ministre, et le ministre de l'Éducation nationale.

Les déclarations gouvernementales autour de la redéfinition de nos métiers montrent une volonté brutale de nous imposer de nouveaux cadre de travail au mépris de notre statut. Il s'agit tout simplement de dégrader toujours plus notre quotidien en remettant en cause notre statut !

Voici la réponse au mal-être qui s'exprime dans l'Éducation nationale : encore le mépris !

Une revalorisation « sanctuarisée » ?

C'est ce qu'assure J.M. Blanquer, pour une "revalorisation" de 2021 à... 2037 ! Difficile pourtant d'oublier que ce qu'un gouvernement a fait, le suivant peut le défaire comme l'a montré... ce même gouvernement auquel il appartient, et qui s'est empressé de geler le PPCR pendant 1 an !

10 milliards d'euros sur 16 ans, halte à l'enfumage !

Le chiffre claque dans la communication ministérielle ! Mais Bercy a plutôt parlé de 400 à 500 millions par an, pour atteindre à terme 10 milliards d'euros. Et encore, le Ministre n'évoque que les professeurs ! Où sont les autres catégories de personnels : CPE, PsyEN, etc ?

Et en réalité, le compte n'y est pas :

- Le PPCR, déjà insuffisant, représente 7 milliards d'euros sur 4 ans ;
- Rattrapage des effets du gel du point d'indice depuis 2010 : il faudrait 7 milliards immédiatement ;
- Maintien du pouvoir d'achat au niveau d'inflation actuel : 14 milliards devraient être consacrés à la revalorisation du point d'indice d'ici 2037..

Retraite à points et revalorisation : de quoi parle-t-on au juste ?

Dans le système de retraite par répartition actuel, le montant brut de la pension mensuelle des collègues partant est actuellement en moyenne de 2885 €.

Lucie, née en 1975 et au 9ème échelon aujourd'hui, peut espérer avec "la préservation de ses droits acquis" qui est proposée, 2219 € de pension, soit **une perte de 666 € / mois**. Afin de maintenir son niveau de pension, Lucie doit être augmentée de **2656 € / mois** à compter du 1er janvier 2025 et ce jusqu'à la fin de sa carrière !

Antoine, né en 1984 et au 7ème échelon aujourd'hui, peut quant à lui espérer 2097 € de pension, soit **788 € de perte mensuelle**. Sa revalorisation mensuelle doit être de **2358 € dès le 1er janvier 2025** pour voir son niveau de retraite maintenu !

Magali, recrutée en 2022, effectuant toute sa carrière dans le système par points, peut espérer 1821 € de pension mensuelle, soit **1064 € de perte mensuelle**. Le salaire des nouveaux recrutés doit être augmenté tous les mois et tout au long de leur carrière de ... **1777 € !**

Les 10 milliards sur 17 ans annoncés sont très loin de permettre de telles hausses de rémunérations. J.M. Blanquer ment, quand il prétend que les professeurs ne perdront pas un euro de retraite !

La retraite par point, c'est non, un point c'est tout !

La revalorisation, c'est sans conditions !